

La validation des acquis : VAE - VES - Vap 85

Vous visez l'obtention d'un diplôme de la filière de l'expertise comptable : la validation de vos acquis de l'expérience ou de vos études supérieures peut y contribuer.

Dispositifs		Conditions
VAE	Délivre tout ou partie du diplôme au vu de l'expérience professionnelle	DGC, DSGC, DEC : Sur dossier de recevabilité, dossier de candidature et entretien avec le jury Intec.
VES	Délivre tout ou partie du diplôme au vu d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger.	DCG, DSCG : sur dossier
VAP 85	Dispense des prérequis pour préparer le diplôme au vu de l'expérience professionnelle, personnelle, des études et formations.	DCG, DSCG : sur dossier spécifique ou associée à un dossier VES.

Dossier téléchargeable sur le site intec.cnam.fr/validation-des-acquis

Accompagnement VAE

L'Intec et, en région, les centres du Cnam, assurent un accompagnement VAE commun sous forme d'entretiens individuels et d'ateliers, afin de vous aider à :

- choisir les activités professionnelles ou extra professionnelles qui justifient la demande ;
- expliciter et analyser ces expériences ;
- les mettre en relation avec les compétences des référentiels des UE ;
- choisir les pièces probantes ;
- préparer l'entretien avec le jury.

Procédure jury VAE Intec

Trois jurys sont organisés chaque année, en mai, juin et novembre.

Procédure jury VAE Etat

Une session par an et par diplôme :

- expertise de la candidature (dossier et audition) par une commission académique ;
- délibération par le jury de diplôme.